



préparation aux études

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

Set 1	Set 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passeport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lettre de motivation (max. 1 page)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscription à un cours d'allemand pour les candidats aux études universitaires à une école de langues en Allemagne (au moins 20 heures par semaine)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Preuve de l'acquisition des connaissances de l'Allemand, au moins A2 (par une école ALTE-certifiée)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Admission conditionnelle d'une université allemande ou
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Confirmation de demande d'admission (Bewerberbestätigung) ou une correspondance équivalente avec la faculté
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diplôme du baccalauréat , légalisé par les ministères tunisiens
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	si disponible, diplôme universitaire légalisé par les ministères tunisiens et relevés de notes
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation de financement Le montant prévu pour le financement d'une année d'études s'élève à 10.332,00 €
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	a) compte bloqué en Allemagne https://www.auswaertiges-amt.de/de/einreiseundaufenthalt/02-lernen-und-arbeiten/02_Lernen_und_Arbeiten
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou b) Prise en charge selon §§ 66-68 AufenthG d'une personne résidant en Allemagne https://www.auswaertiges-amt.de/de/newsroom/buergerservice-faq-kontakt/faq/13-verpflichtungserklaerung/606492
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ou c) Compte bloqué en Tunisie contre-valeur de 10.332,00 € en TND et prise en charge des parents du demandeur. Après être entré en Allemagne il faut ouvrir un compte bloque avec une banque allemande avec le montant de 10.332,00 €. Sinon, vous ne pouvez pas être accordé un permis de séjour

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.